Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 031-213102825-20260917-22026137-DE

VILLE DE
Launaguet

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le dix-sept septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges DENEUVILLE, Maire.

Objet : Désignation d'un représentant appelé à siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - CLETC	**Délibération n° 2026.09.17.137**

Rapporteur : Georges DENEUVILLE

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLETC), instituée par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI à fiscalité propre.

L'objectif poursuivi par la CLETC est de s'assurer que les transferts de charges s'opèrent dans un climat de confiance entre les parties prenantes, en les associant à l'évaluation. Il s'agit également de créer et de maintenir une certaine souplesse dans l'organisation des travaux, conduits sous l'égide de la commission. A ce titre, au-delà des travaux d'évaluation des transferts de charge, la Commission doit également être une instance de débat et de concertation à même d'instaurer une culture fiscale et financière partagée, sur le territoire métropolitain.

La composition de la CLETC, actée par la délibération n°DEL-26-0249 en date du 16 avril 2026, prévoit que chaque commune dispose d'au moins un représentant désigné au sein de son conseil municipal.

Elle est composée de la manière suivante : 1 représentant par commune et 10 représentants pour la commune de Toulouse.

Le maire de chaque commune est informé de manière systématique des dates de réunions et est destinataire des documents préparatoires.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de désigner Madame Mélanie BRANCO représentante appelée à siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Acceptent la désignation de Madame Mélanie BRANCO représentante appelée à siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Voté à la majorité, dont 26 POUR, 2 ABSTENTIONS [Patrice RENARD et Nadia MENECEUR pouvoir à P. RENARD].

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

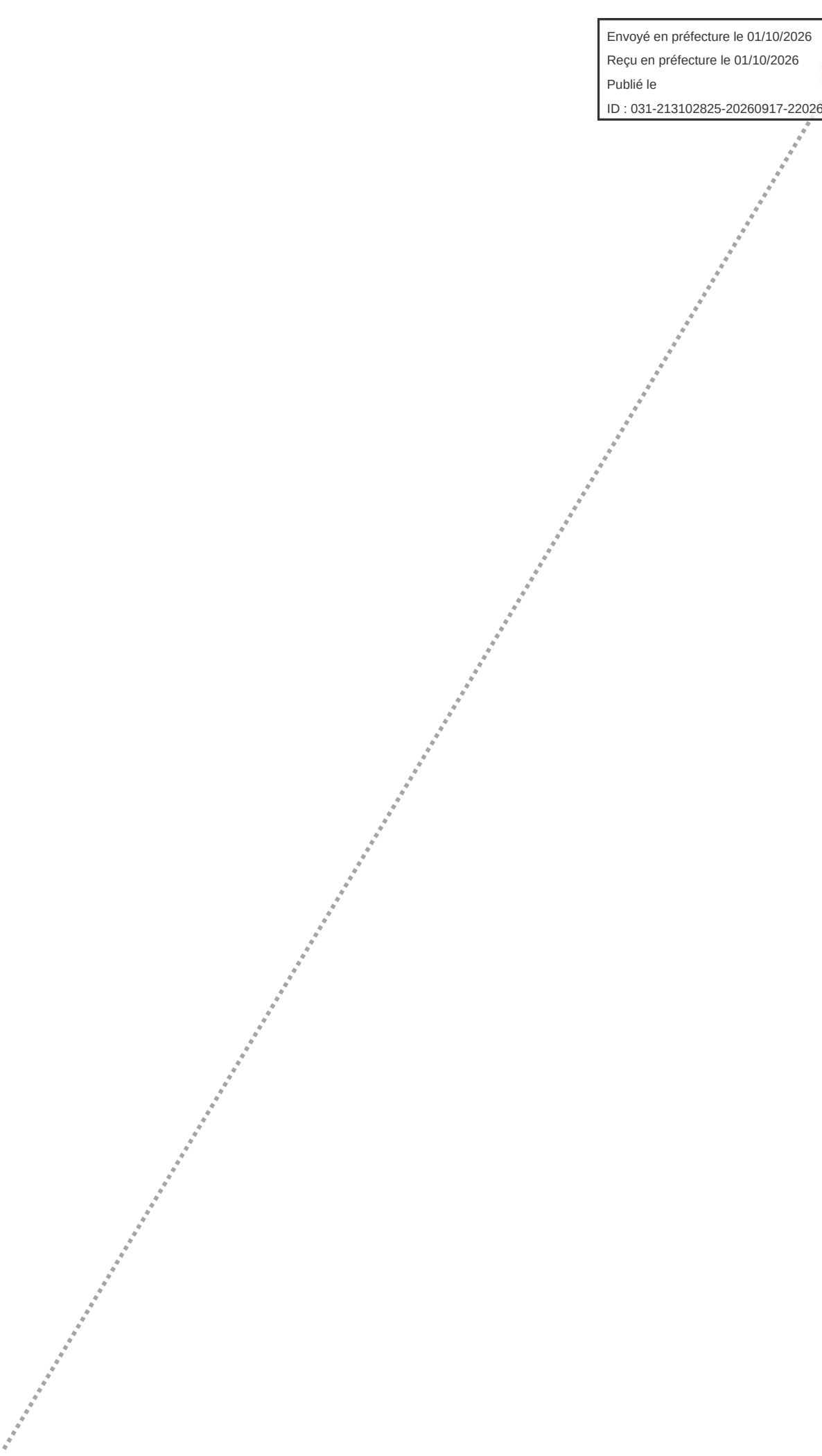
Sylvie IZQUIERDO
Secrétaire de séance,

Georges DENEUVILLE
Maire,

Membres en exercice : 29 Membres présents : 20 Absents excusés Représentés : 8 Absent : 1 Date convocation 10 septembre 2026 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification	**Étaient présents (es) :** Georges DENEUVILLE, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Sylvie IZQUIERDO, Serge PIACESI, Bénédicte NAVARRO, Hélène ESTIVALEZES, Christophe JAMMY, Eric CHAUVIN, Betty BAUDET, Soraya HADDAD, Yann GLEIZES, Pascal PAQUELET, Marie-Claude FARCY Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Caroline DIEZ, Patrice RENARD. **Étaient excusés représentés** : Guy BUSIDAN (pouvoir à M. CHERIF), Marie MAILLARD (pouvoir à S. IZQUIERDO), Mikaël LAURI (pouvoir à G. DENEUVILLE), Laurent BATTAÏA (pouvoir à C. JAMMY), Donatien VARON (pouvoir à A. DELPY), Paola HUGUENIN (pouvoir à H. HAMDANI), Mélanie BRANCO (pouvoir à S. HADDAD), Nadia MENECEUR (pouvoir à P. RENARD). **Absente :** Sylvie OURGAUD **Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO**

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique "Telerecours" accessible par le lien : http://www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 031-213102825-20260917-22026137-DE



Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 031-213102825-20260917-22026137-DE

toulouse métropole

Conseil de la Métropole du 16 avril 2026

Espaces Concorde - Centre de Congrès Pierre Baudis - Toulouse

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°DEL-26-0249

Composition de la Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

L'an deux mille vingt-six le jeudi seize avril à dix heures trois, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Concorde - Centre de Congrès Pierre Baudis - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	130
Présents :	126
Procurations :	3
Date de convocation :	10 avril 2026

Présents

Aigrefeuille	M. Christian ANDRÉ
Aucamville	M. Gérard ANDRÉ, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	M. Michel BEUILLÉ
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Vincent TERRAIL-NOVÈS, M. Bertrand THÉVENOT
Beaupuy	M. Marc FERNANDEZ
Beauzelle	Mme Magalie GACHET-PALOP, M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	Mme Chantal CANUT, M. Joseph CARLES, Mme Catherine ESCHARD, Mme Anne GOMEZ, M. Jean-François LARDY-GAILLOT
Brax	M. Thierry ZANATTA
Bruguières	M. Arnaud SIGU
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	Mme Martine BERRY-SEVENNES, Mme Sophie BOUBIDI, M. Patrick JIMENA, Mme Ségolène LABBE, M. Thomas LAMY, M. Franck RIBEYRON, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dalila COUSIN, M. Alain TOPPAN
Cugnaux	M. Aurélien ANDREU-SEIGNÉ, Mme Béatrice GOURDOU-BOUÉ, M. Philippe LASSERRE
Drémil-Lafage	M. Bruno BONARDI
Fenouillet	M. Thierry DUHAMEL
Flourens	Mme Marion RIVOIRE
Fonbeauzard	M. Mostafa LAMRHANI
Gagnac-sur-Garonne	M. Patrick BERGOUGNOUX
Gratentour	M. Alain CAMBOU
Launaguet	M. Georges DENEUVILLE, Mme Marie MAILLARD
Lespinasse	Mme Nathalie GARGADENNEC
L'Union	Mme Karen GRÉGOIRE, M. Marc PÉRÉ
Mondonville	Mme Véronique BARRAQUÉ ONNO
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Montrabé	M. Joël LARROQUE
Pibrac	Mme Denise CORTIJO, M. Honoré NOUVEL
Pin-Balma	M. Gil BEZERRA
Quint-Fonsegrives	M. Jean-Pierre GASC
Saint-Alban	M. Yoan CABANNE
Saint-Jean	M. Bruno ESPIC, Mme Céline MORETTO
Saint-Jory	M. Victor DENOUVION

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 031-213102825-20260917-22026137-DE

Saint-Orens	Mme Dominique [illegible] KOUNOUGOUS
Seilh	M. Didier CASTERA
Toulouse	M. Philippe ACAR, Fella ALLAL, Christophe ALVES, Annick AMIGO BOUYSSOU, Salah AMOKRANE, M. Olivier ARSAC, Ingrid BERKMAN, Jean-Jacques BOLZAN, Jean-Paul BOUCHE, Maroua BOUZAIDA, Maxime BOYER, François BRIANÇON, Sacha BRIAND, Hélène CABANES, Julien CADIEU, Mme Nathalie CAPDEVIELLE, Mme Régine COCHET, Gaëtan COGNARD, M. Ahmed DAHROUR, Magali DAT, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Florian DELRIEU, Cécile DUFRAISSE, Jonnhy DUNAL, Guillaume DUVAL, Julie ESCUDIER, Emilion ESNAULT, Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Isabelle FERRER, Vincent GIBERT, M. Régis GODEC, Inès GOFFRE-PEDROSA, Ilham GREFI, Mme Sonia GUILLEMET, Isabelle HARDY, Valérie JACQUET VIOLLEAU, M. Eric JEAN-FRANCOIS, Laurence KATZENMAYER, Michel LACROIX, Djillali LAHIANI, Marion LALANE-DE-LAUBADERE, Jean-Michel LATTES, Maxime LE TEXIER, Marine LEFEVRE, Alexandra LEULIETTE, Jean-Luc MOUDENC, Claire NISON, Madeleine PARPET, M. François PIQUEMAL, Jean-Charles PITEAU, Jean-François PORTARRIEU, Charlotte PUJO, Mme Stéphanie RESPAUD HEZARD, Clément RIQUET, Victoria SCAMPA, Bertrand SERP, Julie SERVAT, Nadia SOUSSI, Annamaria TRIPICCHIO ROGIER, Mme Laura VERKAEREN, Nicole YARDENI
Tournefeuille	Mme Agnès DÉFOSSE, Mme Aurore DUFAUD, M. Jean-Luc FAURE, M. Frédéric PARRE, M. Laurent SOULIÉ
Villeneuve-Tolosane	Mme Agnès LUTMAN, M. Romain VAILLANT

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
M. Bernard PROUST	Robert MEDINA
Souhayla MARTY	Olivier ARSAC
Sofiane OUMIHA	Djillali LAHIANI

Conseillers excusés

Toulouse	Agathe ROBY

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 031-213102825-20260917-22026137-DE

Délibération n° DEL-26-0249

Composition de la Commission locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Exposé

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), instituée par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI à fiscalité propre.

L'objectif poursuivi par la CLECT est de s'assurer que les transferts de charges s'opèrent dans un climat de confiance entre les parties prenantes, en les associant à l'évaluation. Il s'agit également de créer et maintenir une certaine souplesse dans l'organisation des travaux, conduits sous l'égide de la commission.

A ce titre, au-delà des travaux d'évaluation des transferts de charges, la Commission doit également être une instance de débat et de concertation à même d'instaurer une culture fiscale et financière partagée, sur le territoire métropolitain.

Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Il est proposé d'acter la composition de la CLECT, chaque commune disposant d'au moins un représentant, désigné au sein du Conseil municipal.

Le Maire de chaque commune sera informé de manière systématique des dates de réunions et sera destinataire des documents préparatoires.

Il est proposé que la Commission soit composée de la manière suivante : 1 représentant par commune et 10 représentants pour la commune de Toulouse. Chaque commune est invitée à désigner le ou les représentants appelés à y siéger.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (IV),

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1
D'approuver la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la manière suivante : 1 représentant par commune et 10 représentants pour la commune de Toulouse.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 031-213102825-20260917-22026137-DE

Article 2
D'inviter les Conseils municipaux des communes membres à approuver cette composition et à désigner leur(s) représentant(s).

Résultat du vote :

Pour	129
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publié le : 22 AVR. 2026

Reçu à la Préfecture le 22 AVR. 2026

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

TOULOUSE METROPOLE
6, rue René Leduc
B.P. 35821
31505 TOULOUSE Cedex 5
Tél. 05 81 91 72 00
Fax 05 81 91 72 01

Jean-Luc MOUDENC